

Conditions Spécifiques de la Contractualisation relatives à SESAME IA

1. Nature du système d'intelligence artificielle

Le Client reconnaît que le service « SESAME IA » intègre des fonctionnalités basées sur des systèmes d'intelligence artificielle conformément au Règlement (UE) 2024/1689.

SESAME agit en qualité de fournisseur du système d'IA et le Client en qualité de responsable du déploiement, chacun assumant les obligations qui lui incombent au titre de la réglementation applicable.

2. Finalité prévue et usage autorisé

Le système est destiné à être utilisé exclusivement conformément à sa finalité prévue et à la Documentation fournie par SESAME.

Sont interdits :

- l'utilisation du système à des fins différentes ;
- la modification ou l'altération de son fonctionnement ;
- son utilisation dans des contextes non évalués par SESAME.

Le Client demeure seul responsable des conséquences résultant de ces usages non autorisés.

Le Client s'engage à transmettre et à faire respecter les présentes conditions auprès de ses collaborateurs, prestataires, partenaires, représentants ou de toute autre personne qui, sous sa direction, son contrôle ou sa responsabilité, accède aux fonctionnalités ou les utilise.

Le Client sera responsable vis-à-vis de SESAME de tout manquement à ces obligations commis par ces personnes dans le cadre de son organisation ou sous sa responsabilité.

3. Supervision humaine

Le Client s'engage à utiliser le système sous une supervision humaine adéquate.

- il ne pourra pas être utilisé comme seul critère pour des décisions en matière de travail ;
- l'intervention humaine devra être garantie dans les décisions ayant des effets juridiques ;
- les résultats devront faire l'objet d'une vérification humaine adaptée avant toute décision ou utilisation significative.

Le système constitue un outil d'aide à la décision et ne se substitue pas au jugement humain.

4. Limitations du système

- le système peut générer des résultats inexacts, incomplets ou biaisés ;
- les résultats ne constituent pas des décisions finales ;
- des limitations techniques ou liées aux données peuvent exister.

Le Client reconnaît que les résultats générés doivent être appréciés au regard de leur contexte d'utilisation et ne sauraient être considérés comme exhaustifs ou exempts d'erreurs.

SESAME met en œuvre des mesures raisonnables d'atténuation conformément à l'état de l'art.

5. Dépendance envers des modèles tiers

Les fonctionnalités d'intelligence artificielle incluses dans le service peuvent s'appuyer sur des modèles fournis par des tiers (y compris des fournisseurs de modèles d'intelligence artificielle générative ou d'autres systèmes avancés).

Le Client reconnaît que ces modèles peuvent évoluer, être modifiés ou mis à jour par leurs fournisseurs, que les résultats peuvent varier dans le temps et que SESAME ne contrôle ni leur architecture interne ni leur entraînement.

SESAME agit en tant qu'intégrateur du système, et non en tant que développeur du modèle sous-jacent, sans préjudice de ses obligations en tant que fournisseur du système conformément au Règlement (UE) 2024/1689.

6. Usage abusif et responsabilité

Le Client sera responsable des décisions prises sur la base des résultats du système, de toute utilisation contraire à la Documentation ou à la finalité prévue, ainsi que des violations des obligations légales ou réglementaires résultant de son utilisation.

SESAME ne pourra être tenue responsable des dommages résultant d'usages abusifs ou non conformes.

7. Propriété intellectuelle et données

Le Client garantit qu'il dispose de l'ensemble des droits, autorisations et licences nécessaires sur les données introduites dans le système.

SESAME ne pourra être tenue responsable des atteintes aux droits des tiers résultant des données introduites par le Client, d'une utilisation abusive des résultats générés ou d'une utilisation en dehors de la finalité prévue.

8. Transparence

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des obligations de transparence qui lui sont applicables en vertu de la réglementation en vigueur, notamment lorsqu'il utilise les fonctionnalités d'intelligence artificielle dans ses relations avec des utilisateurs finaux ou des personnes concernées.

9. Relation avec le contrat principal

Les présentes conditions complètent et développent le contrat principal, sans s'y substituer. En cas de conflit, le contrat principal prévaudra, sauf en ce qui concerne les aspects spécifiques de l'utilisation de l'IA.